Les Droits sur les Sucres

[illegible] la Chambre des Députés a repoussé l'urgence en faveur d'un projet de résolution de M. Quisiain tendant à [illegible] droits sur les sucres et qu'en cas d'urgence [illegible] dépôt une proposition de loi ayant le même objet signée de MM. Guillemet, Pasquet, Daniel Vincent, Defontaine, [illegible] Alfred Le Roy, Basly, Hanet, [illegible], Tournis.

[illegible] voyons de cette proposition qui [illegible] :

« A partir du 1er mai, qui suivra la promulgation de la présente loi, les droits sur les sucres bruts et raffinés de toute origine prévus à la nomenclature, fixés à 75 francs par les deux premiers paragraphes de l'article premier de la loi du 28 janvier 1903, [illegible] à 45 francs par 100 kilos de sucre raffiné. »

Voici l'exposé des motifs :

« La question de la charge des vivres est à l'ordre du jour.

« L'utilité du sucre a été démontrée par de nombreux hommes de science, [illegible] ; [illegible] qu'il n'est pas un condiment ; cette conception moyenâgeuse n'est plus de mise, même chez les ignorants.

« Tout le monde commence à admettre les [illegible] du sucre.

« C'est un aliment hydrocarboné, et, certainement, il est un des aliments nourrissants, et il ne coûte pas plus cher que le pain.

« Le sucre constitue donc une denrée alimentaire de premier ordre et il est devenu [illegible].

« Mais le bas prix qu'il atteint actuellement devient une charge particulièrement lourde pour les travailleurs. En outre, les conditions économiques deviennent de plus [illegible] pour le travailleur de [illegible] et la fabrication du sucre.

« C'est là une des conséquences fatales de la politique financière de notre pays à cause des lois sociales et des exigences de la [illegible].

« Il dès lors que le coût de la production du sucre s'élève, des prix de vente plus élevés deviennent nécessaires.

« Le vin est à peu près dégrevé ; le sucre [illegible] un impôt presque égal à sa valeur. Qui donc est en droit de s'opposer au dégrèvement de cet aliment ?

« M. Caillaux lui-même a, en principe, reconnu la nécessité de dégrever le sucre et d'abolir le droit qui le frappe d'abord à 55 francs, puis à 10 francs, en attendant la suppression complète de la taxe.

« En ratifiant la proposition ci-après, la Chambre affirmera sa ferme volonté d'améliorer par des réformes immédiates le sort des classes pauvres et des classes moyennes. »

La proposition de loi des députés du Nord a causé une certaine émotion parmi les députés du Midi. M. Bazimbaud se propose de saisir de la question le groupe viticole à sa prochaine réunion de vendredi et de lui demander de s'opposer de toutes ses forces à l'adoption d'une proposition « qui est de nature à favoriser les fraudes sur les vins ou, tout au moins à tenter les fraudeurs. »

M. Klotz et la Commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu

M. Klotz, ministre des finances, a adressé à M. Maurice Rouvier, président de la commission de l'impôt sur le revenu, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Pour me conformer aux intentions manifestées par le gouvernement, dans ses délibérations aux Chambres, je serais heureux d'être bientôt reçu par la commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu.

« Je vous prie en conséquence de vouloir bien demander de m'appeler devant elle, le jour qui lui conviendra le mieux, en tenant compte, si possible, des obligations que m'impose la discussion du budget devant la Chambre des députés.

« Veuillez agréer, etc.

« Le ministre des finances,

« KLOTZ ».

La princesse Louise de Belgique DOIT 300.000 FRANCS A SON HOTELIER

La princesse Louise, épouse divorcée du prince Philippe de Saxe-Cobourg, a été assignée devant le Tribunal civil pour un hôtelier de Vienne.

Celui-ci lui réclamait le paiement d'une somme de 300.000 francs.

Cet hôtelier avait, il y a six ans, prêté des sommes considérables à la princesse, au moment où il avait réussi à la faire évader de Bruck d'Autriche où la princesse avait été enfermée.

La princesse Louise avait remis à l'hôtelier une reconnaissance de dettes de 300.000 francs ; mais, jusqu'à présent, l'hôtelier n'avait rien pu obtenir. Les avocats des deux parties sont lombés d'accord pour demander que les plaidoiries soient fixées au mois de janvier et, en attendant, l'hôtelier recevra un léger acompte.

Le Prince Victor a parlé

Le prince Victor Napoléon, fils aîné du prince Jérôme, a été reçu, hier, au château de Prangins, par des correspondants et les envoyés spéciaux des journaux parisiens.

La conversation a semé d'abord sur la cérémonie du mariage, puis on passa sur le terrain politique.

— Je me sens plus en plus attaché à gauche, dit le prince.

Pour ma part, je ne peux qu'approuver les progrès que la République se [illegible] sur le chemin de la liberté.

Quelque temps après, dans la conversation une question surgit, [illegible] et le parlementarisme.

Le prince répond qu'il reste toujours fidèle à ses idées plébiscitaires, plusieurs fois formulées par lui-même.

On passe, naturellement, des choses aux hommes. Le prince se défend de toute appréciation spéciale sur les individus. Mais il relève la fécondité que la France offre aujourd'hui « grâce aux hommes d'Etat, aux [illegible] parmi lesquels il n'est pas [illegible] ». Et il ajoute à voix basse :

— Je parle surtout de quelqu'un que je ne puis pas nommer, mais qui est tout à fait « brillant... »

Tout le monde saisit le jeu de mots (qui n'est d'ailleurs pas d'un esprit de quarante chevaux) ; et sur les lèvres s'ébauche un sourire.

On parle du prince Louis-Napoléon. Le prince Victor, à ce propos, déclare :

— Mon frère est toujours très attaché à la vie militaire ; mais il est peu probable qu'il reprenne en Russie son service. L'interdiction qui lui fut faite de se rendre en Mandchourie, lors de la guerre russo-japonaise, et des contrariétés survenues plus tard, le décidèrent, avec tristesse, à quitter l'armée russe. Du reste, les sentiments politiques des Napoléons ne peuvent pas facilement se concilier avec la politique que l'armée russe est appelée à soutenir à l'intérieur de l'empire des Tsars.

Avant de congédier les journalistes, le prince annonce qu'après le séjour de Monchalou, lui et la princesse se proposent de faire un tour à travers les principales villes de l'Italie. Ils iront, ensuite, à Vienne, faire une visite à l'empereur François-Joseph.

M. CAROLUS DURAN A LA VILLA MÉDICIS

La nomination de M. Carolus Duran à la direction de l'Académie de France à Rome, pour une nouvelle période de six années, est considérée comme chose sûre. C'est la seconde fois seulement, depuis 1870, et la treizième depuis 1792, qu'un directeur voit ses pouvoirs renouvelés sans interruption : le « père » Schnetz, sous l'Empire, fut le premier bénéficiaire de cette mesure, qui s'applique également à M. Guillaume, après avis de l'Académie des Beaux-Arts.

On sait ce que M. Carolus Duran a fait pour l'art français au cours de sa belle carrière. C'est un grand artiste qui représente la France artistique sur le Pinzio, et on comprend la joie qu'éprouveront les jeunes pensionnaires de la Villa Médicis à saluer le retour de leur illustre directeur.

L'Académie des Beaux-Arts avait présenté au ministère une liste de trois noms qui apparaissaient, dans un fraternel côte à côte, MM. Carolus Duran, Antonin Mercié et Gabriel Ferrier. C'est dans un sentiment d'affectueuse estime que le nom de M. Mercié avait été inscrit sur la liste, mais le grand sculpteur a déclaré qu'il entendait ne pas être candidat à la direction de l'Académie. Il est certain que si M. Carolus Duran avait renoncé à se rendre à Rome, la candidature de M. Gabriel Ferrier aurait rallié tous les suffrages : ancien pensionnaire de la Villa Médicis, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, il a quatre de ses élèves à l'Académie de France. C'est assez dire avec quelle autorité il dirigerait la glorieuse fondation de Colbert, le jour où la confiance de ses pairs, ratifiée par le ministre, lui en confierait les destinées.

La mention ne se pose pas à cette heure : elle a été résolue par l'Académie elle-même et on sait que M. Maurice Faure et M. Dujardin-Beaumetz sont d'accord pour ratifier la désignation qui a été faite de M. Carolus Duran.

La situation politique en Angleterre

On annonce officiellement que M. Asquith n'assistera pas à la séance de la Chambre des communes qui aura lieu, qu'il ne fera pas connaître aujourd'hui ses intentions.

Le Parlement se réunira pour s'ajourner immédiatement.

M. Asquith ira probablement à Sandringham pour avoir une entrevue avec le roi.

Les ministres se sont réunis à onze heures trente à Downing Street. Tous les ministres, sauf M. Mac Kenna, malade, y assistaient.

On considère cette réunion comme très importante. Une foule de curieux se presse dans Downing Street où règne une grande activité, rappelant la crise sud-africaine.

Sur la Voie Ferrée

Accident de Chemin de fer EN ALLEMAGNE

Un accident de chemin de fer s'est produit, mardi, à Darlington. Deux trains de marchandises se sont rencontrés et un mécanicien et son chauffeur ont été tués sur le coup.

Aux Groupes commerciaux et industriels de France

Dans sa réunion de mardi, la Confédération des groupes commerciaux et industriels de France a du [illegible] de ses membres M. Mience, de Lille.

Pêcheurs français prisonniers DANS UN PORT ESPAGNOL

Le sloop de pêche *Cosmopolite*, du Conquet, se trouve depuis le 1er novembre, dans une position plutôt critique.

Comme on devrait se trouvait au large des côtes d'Espagne, un torpilleur espagnol lui courut dessus, tira même deux coups de canon et le prit à la remorque pour le conduire au Ferrol.

Le commandant du torpilleur prétend que l'équipage du sloop a été surpris pêchant dans les eaux territoriales. Le patron du *Cosmopolite*, Emile Jeandrot, du Conquet, affirme le contraire.

Quoi qu'il en soit, le bateau est retenu depuis le 1er novembre dans le port du Ferrol. Des marins espagnols montent la garde à bord.

L'équipage prisonnier se compose d'Emile Jeandrot, patron, et Louis Jeandrot, son frère, du matelot Le Gossier et du novice Yves Jaouen.

Le préfet maritime de Brest est saisi de ce singulier incident.

PESTE & CHOLÉRA

La Belgique prend des mesures de défense

Bruxelles, 16 novembre.

Le Moniteur annonce que les mesures sanitaires prises relativement à l'importation et au transit des marchandises provenant des pays ou des circonscriptions territoriales contaminées de peste ou de choléra seront applicables aux provenances de Lisbonne et de Tripoli de Barbarie.

D'autre part, le choléra a pris de grandes proportions en Turquie et en Hongrie.

L'ordre relatif à la surveillance des voyageurs venant des pays contaminés sera applicable, à partir de ce jour, aux voyageurs venant de Turquie et de Hongrie.

EN TURQUIE

Constantinople, 16 novembre.

L'épidémie cholérique n'a pas diminué à Constantinople ; on constate chaque jour environ vingt nouveaux cas.

La Police Allemande A OPÉRÉ A BELFORT

Un honorable Alsacien, M. Hofschir, restaurateur à Belfort, vient d'être victime d'une singulière aventure.

Ayant reçu, ces jours derniers, la visite de deux compatriotes des provinces annexées, qui l'invitèrent à boire avec eux, M. Hofschir accepta. Ses amis l'engagèrent alors à les accompagner à Mulhouse, pour y respirer l'air du pays natal qu'il avait quitté il y a plusieurs années, sous le coup d'une poursuite judiciaire. M. Hofschir avait oublié ce détail, dans les fumées du vin, et il se rendit à l'invitation de ses compatriotes.

Mal lui en prit. Arrivé à Mulhouse, il fut appréhendé à la descente du train par deux gendarmes allemands, qui paraissaient l'attendre, et conduit en prison. Quand il recouvra la raison, M. Hofschir comprit et regretta son imprudence.

Après quelques jours d'emprisonnement, il demanda et obtint sa mise en liberté provisoire, moyennant le versement d'une caution de 2.000 francs.

L'Héritage de M. Jaurès

Il y a quelques semaines —rappelons-le— mourait dans une ville du Midi, où il villégiaturait, un marchand drapier, M. Peucelle, originaire de Roubaix et dont le domicile préféré était Neuve-Chapelle (Pas-de-Calais). Il laissait à ce département une grande partie de sa fortune. Les dispositions testamentaires étaient ainsi complétées :

« Je veux qu'après ma mort il soit versé de suite à Mme G... une somme de vingt-cinq mille francs en toute propriété et qu'en plus il lui soit servi toute sa vie durante, une rente annuelle de dix mille francs, dont sept mille francs réversibles, en cas de décès, sur sa sœur, Mme..., et toute la vie durante de celle-ci...

« Je veux que la somme affectée au service de la rente revère à Mme G... et de son cœur, lorsque lui-ci, à la mort de la dernière survivante des deux sœurs, remise à M. Jaurès, en sa qualité de député socialiste, pour la fondation d'œuvres sociales dans les environs immédiats de Neuve-Chapelle, et spécialement qu'elle ait pour bienfaiteur et la créatrice des pauvres parmi de cette région ; et possible, qu'il soit créé un [illegible] ouvrier, fondé sur les principes de la [illegible] d'Alby ».

Dans l' « Humanité », M. Jaurès explique que le capital représentant la rente de dix mille francs est d'environ trois cent mille francs. Cent mille francs deviendront disponibles à la mort de Mme G... et le reste, s'il est vrai, [illegible] mille francs, à la mort de la sœur, si celle-ci survivait. C'est donc en une fois ou en deux fois, un legs de trois cent mille francs que M. Peucelle, par l'intermédiaire de M. Jaurès, laisse aux ouvriers de la commune du Pas-de-Calais où il vivait.

M. Jaurès ajoute qu'il a décidé de léguer les 300.000 francs au Magasin de Gros des coopératives du Pas-de-Calais. Le Magasin de Gros, qui a commencé à créer des usines où il s'approvisionne, notamment des usines de cordonnerie, pourra assurer un débouché à l'usine qu'il créera à Neuve-Chapelle.

« Je ne suis pas sûr, conclut M. Jaurès, qu'il puisse créer précisément un tissage, pour lequel la somme de trois cent mille francs serait sans doute insuffisante, mais il répondra au vœu essentiel de M. Peucelle en créant là-bas une industrie qui emploie le plus possible de main-d'œuvre et à des conditions satisfaisantes. Il donnera à l'usine ainsi créée le nom du testateur à l'esprit généreux, au cœur simple et noble, qui, dans la vie et dans la mort, a pensé à ceux qui travaillent et qui souffrent. »

Votes des Députés du Nord ET DU PAS-DE-CALAIS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, sur l'urgence de la proposition de M. Dessoye et de plusieurs de ses collègues, tendant à autoriser une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'inauguration du monument Jules Ferry.

L'urgence a été votée par 317 voix contre 123 :

Ont voté *pour* : MM. Bar, Delelis-Fanien, Guislain, Le Roy, Loth, Lemire, Morel, Pasquel, Roden, Seydoux, Vincent.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Briquet, Delory, Ghesquière, Goniaux, Dubled, Guesde, Lamendin, Myrens, Selle.

Se sont abstenus : MM. Bouvier, Cochin, Dansette, Davaine, Defontaine, Dron, de France, Groussau, Lefebvre du Prey, Plichon, Potié, Vandame.

Etaient absents par congé : MM. Delcluze et Jonnart.

Favier a signé son pourvoi

L'assassin de la rue des Postes a signé son pourvoi en cassation.

Il aurait également écrit à Me Dubron pour le remercier tout en lui reprochant néanmoins, assure-t-on, de « ne pas avoir plaidé à fond son affaire et d'avoir négligé d'en élucider certains points ».

Nous donnons d'ailleurs cette information sous toutes réserves, n'en ayant pu obtenir confirmation de Me Dubron.

LES BANDITS DES FLANDRES

LE VERDICT

L'heure tardive à laquelle a été rendu le verdict nous a mis dans l'impossibilité de le publier dans notre numéro d'hier. Voici donc la conclusion de ces débats qui, ainsi que nous l'avons noté, manquèrent totalement d'intérêt :

Le jury, qui s'était retiré dans la salle de délibérations à 10 heures 25, en est sorti à 11 heures 55, rapportant un verdict négatif en ce qui concerne Christine Erckelbout pour tous les faits qui lui étaient reprochés, et Henri Hoedts pour la tentative de meurtre seulement. Ce verdict était affirmatif pour tous les autres crimes repris en l'acte d'accusation mais admettait certaines circonstances aggravantes et accordait des circonstances atténuantes à Candelier, Erckelbout Fidèle, Pitte Joseph et Erckelbout Prosper père.

En conséquence de ce verdict la Cour a déclaré acquittés Erckelbout Christine et Henri Hoedts, ce dernier pour la tentative de meurtre seulement. Elle s'est ensuite retirée dans sa chambre de délibérations d'où elle est sortie qu'à une heure trente du matin, rapportant un arrêt condamnant :

Hoedts Emile et Hoedts Henri chacun à 15 années de travaux forcés ; Erckelbout Lucien à 10 années de travaux forcés ; Erckelbout Elise, femme Erckelbout, mère, à 8 années de travaux forcés ; Edouard Candellier et Erckelbout Diomède chacun à 8 années de réclusion ; Erckelbout Fidèle à 6 années de réclusion ; Pitte Joseph, à 5 années de prison, et Erckelbout Prosper père à 2 années de prison.

La Cour inflige en outre à chacun des condamnés, sauf à Erckelbout Prosper père, 10 années d'interdiction de séjour.

Le Crime des « Bains Parisiens »

HANOCQ VA REVOIR SA DEMEURE

M. Beteille, juge d'instruction, a entendu de nouveau, hier après-midi, Mme Leguien, la femme de la victime. Il l'a interrogée sur le point de savoir si des discussions auraient parfois surgi entre son mari et Hanocq et pour savoir également si le meurtrier ne l'avait pas mise au courant de ses intentions.

D'autre part, il a chargé M. Marmontel, commissaire du 2e arrondissement, d'opérer des perquisitions dans les appartements de Leguien et d'Hanocq dans le but de rechercher certains objets de nature à déterminer un peu plus exactement les circonstances du drame.

Encadré par deux agents de sûreté le criminel assistait à cette opération. Il a pleuré abondamment et comme le jour du drame, il a pris à partie sa petite nièce, Céline Derieppe.

— C'est de ta faute, lui a-t-il dit à nouveau, si tout cela arrive...

— Pourquoi, demanda alors Céline Derieppe.

M. Marmontel s'empressa d'interrompre cette conversation et Hanocq fut aussitôt reconduit à la maison d'arrêt.

Les perquisitions n'ont donné aucun résultat. Dans la chambre du meurtrier on a tout simplement trouvé une boîte contenant des cartouches.

CONGO le plus parfumé des Savons de toilette. Victor VAISSIER.

CONTES POUR TOUS

LES DEUX GARDES

— Tu vas Millette, dit Pierre le garde-chasse, il faut que cela change... voilà plusieurs fois déjà que je te prends à causer avec François, c'est le père bracconier du pays et je devrais comprendre que la fille d'un garde ne peut pas s'accorder avec un garnemens pareil.

Millette ne répondit rien.

Elle était occupée à essuyer la vaisselle après le repas du soir, et toute songeuse, elle rêvait à son François qu'elle était bien décidée à épouser malgré tout ce qu'on pourrait dire sur lui.

Elle était sur ses dix-sept ans, la Millette, l'âge où les jeunes filles de la campagne commencent à avoir l'œil provocant et timide tout à la fois, le regard brillant et craintif, car l'appréhension du pouvoir pas à franchir les troubles et leur fait garder une certaine réserve.

Chaque jour, suivie de son chien Friquet, Millette menait paître la truie et les deux brebis qui composaient son troupeau. Assise au milieu des grands genêts aux fleurs d'or, contemplant de loin les bruyères roses, elle chantait comme ses sœurs les cigales.

C'est dans les champs qu'elle l'avait connu le François. Est-ce qu'une bergère peut rester seule longtemps ?

Non, affirma un vieux dicton.

Aux premières jours ils s'étaient évités à cause du père ; mais bientôt des saluts discrets s'étaient échangés, puis enfin la conversation engagée.

François maintenant passait ses après-midi auprès d'elle.

Un soir, vers cinq heures, le garde les avait surpris. Il avait fait des observations à la fille qui avait promis de ne plus revoir son soupirant et aujourd'hui pourtant il les avait trouvés ensemble malgré sa défense formelle.

— Tu entends, reprit Pierre, c'est la dernière fois que je le le dit... Si jamais je te reprends avec ce galvaudeux !... D'ailleurs... tu ne sortiras plus seule... c'est moi qui mènerai les bêtes aux champs. Je ferai ma tournée la nuit et je te pincerai, sûrement, en train de colleter quelque lapin.

Oui, continua-t-il, je le prendrai, je lui ferai un bon procès qu'il ne pourra payer... Il goûtera de la prison... Au moins, après une coïdamnation, le drôle n'essaiera plus, je pense, de m'enlever ma fille...

Braconnier autrefois, Pierre connaissait tous les tours, et sur ce point, il s'en vantait, personne ne pouvait lui en montrer. Il se rappelait les longues nuits d'hiver où pesté à l'affût de quelque malheureux lièvre, celui-ci tombait sous ses coups. Mais ce temps-là était loin, on l'avait nommé garde et à présent il faisait du service, heureux de prendre en défaut ses camarades d'autrefois.

Pierre pourtant s'était levé.

— La neige prend, dit-il, regardant derrière les vitres. A cette heure, plus d'un braconnier se prépare à sortir. J'ai bien envie d'aller lui dire un petit bonjour.

Il vint se rasseoir près du feu, où Millette venait de jeter quelques branches de sapin qui tout à coup se mirent à flamber, inondant la pièce d'une vive lueur.

La jeune fille s'approcha de son père, et lui prenant la tête dans ses mains, elle l'embrassa gentiment à plusieurs reprises.

Touché de cette marque de tendresse, Pierre rendit à sa fille un baiser affectueux.

— Allons... fit-il en se levant... la neige tombe assez fort... je vais en salane... tu vas rester ici à garder la maison... Je vais faire ma tournée, qui sera utile, j'espère... Couche-toi.. ne crains rien... il ne m'arrivera pas malheur. Je connais tous les gars du pays... pas un qui me fait peur... Du reste, j'emporte avec moi Mandrin.

Mandrin, c'était son fusil, une vieille arme à deux coups qui jadis avait fait ses preuves ; mais qui ne servait plus maintenant que de porte-respect.

Le garde prit sa cape et sortit.

La neige ne tombait plus, il faisait clair de lune. L'air frais de la nuit, le grand ciel maintenant débarrassé des nuages, était tout parsemé d'étoiles ruiltantes.

Pierre respirait à pleins poumons... il avait la joie au cœur.

— La voilà bien la vraie vie... se disait-il... Courir par les nuits d'hiver à la trace d'un vieux lièvre, et, parfois, tapis dans les bruyères, l'oreille aux aguets, écouter, s'approcher et décroître la cadence armée des lourdes bottes des gendarmes, sur la neige qui crisse...

Mais c'était bien fini... Tout ce passé s'évanouissait, rêve... maintenant il représentait le LOI... il fallait se tenir.

Soudain Pierre tressaillit... Il venait d'apercevoir, là, sur la neige, une trace toute fraîche... l'empreinte des pattes se détachait nettement. Il voulut résister, mais, machinalement, comme poussé par une force irrésistible, tête baissée il suivit la piste.

Son instinct de braconnier reprenait le dessus et il oublia qu'il avait, ce soir, un cœur lui battait... il oubliait son devoir, sa fonction. Enfin il s'arrêta, le gîte n'était pas loin... les randonnées se faisaient plus serrées.

Soudain la main de Pierre tressaillit... Il avait aperçu, blotti au pied d'un arbre, les oreilles couchées, un lièvre de forte taille. Il épaula... fit feu... la bête déboula dans une suprême culbute.

— Bravo ! Monsieur le garde !... fit une voix derrière lui.

François était là, les bras croisés, il regardait la scène.

— Canaille !... qu'est-ce que tu fais là ?... gronda Pierre...

— La même chose que vous... Vous me l'avez bien défendu, reprit-il... répondit le braconnier sans s'émouvoir.

Le garde était en défaut, il ne pouvait sévir... s'approchant de François !

— Tu n'en diras rien ?... fit-il d'une voix sourde.

— Ça dépend... répondit François... Si je me tais ce sera pour la Millette...

— Tais-toi, misérable...

— Pas de gros mots, Monsieur le garde-braconnier... Voyez-vous, faut pas trop rentrer votre pavé... on a beau faire, aller... le naturel reprend le dessus... Vous voulez que je garde le secret, rien n'est plus facile. Mon silence pourtant est à condition que vous me promettiez votre fille, et je suis sûr qu'elle ne dira pas non...

Le garde hochait la tête, contemplant en plaque qui brillait à son bras sous un rayon de lune.

Sans rien dire, il donna à François le lièvre que ce dernier glissa sous sa veste, et le prenant par le bras il l'entraîna.

Depuis près d'une heure ils marchaient, en silence, enjambant les ronces, sautant les fondrières. Leur ombre s'allongeait, se profilant sur la route, on eût dit deux fantômes errants dans la nuit.

Quand ils arrivèrent au vîte de la demeure du garde, ils constatèrent que la lampe était encore allumée. Millette, inquiète de son père, veillait encore.

Pierre, avec la crosse de son fusil, frappa à la porte. La jeune fille courut ouvrir.

A la vue de François, elle eut un geste de stupeur.

— Oui !.. fit le père, à haute voix, je ramène un prisonnier... tiens Millette, il est à toi, je te le donne.

Les jeunes gens se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

— Fais chauffer la soupe, dit Pierre. Nous avons le ventre creux et il ne fait pas chaud.

Assieds-toi, François, et trinquons ensemble. Dans deux jours, je donne la main de la petite, tu viendras le manger avec nous !

— Avec grand plaisir !...

— Et puis, vois-tu, je commence à me faire vieux... Je parlerai au maître et après ton mariage, il le fera assermenter... C'est toi qui me remplacerras... D'ailleurs, c'est convu... Pour faire un bon garde-chasse, il n'y a qu'un braconnier... C'est de tradition.

ARNAUD DE LAPORTE.

Feuilleton du 17 Novembre N° 39

LE PÉCHÉ DE MARTHE

Par Paul BERNTAY

— Seulement... tout-il que je lui dise...

— La mort de l'autre ?...

— Oui, tout-il ?...

Il resta quelques instants ;

— Attends encore un peu. Elle pleurera... elle serait sa veuve du Malabar... [illegible] moyen de tu parler... Non, laisse-moi [illegible] Improviser.

— Oh ! monstre... tu les connais toutes, toi...

— Alors c'est convenu ; motus.

— Convenu. On ne lui dira encore rien.

Et recommande au père Florestan de [illegible] en Belgique.

— Lui ? C'est lui qui m'a dit le premier qu'il valait mieux garder cette commission [illegible] pour plus tard.

— Alors, qu'on bien... Garçon !...

— Tu as vu pas payer, peut-être ?

— Alors, pourquoi est-elle faite, ma solde, [illegible] ?

— Il faut donc pas.

— Il pas en garder une pièce blanche et pendant que l'autre lui rendait la monnaie : — Je ses trois, je vais être en retard... [illegible] ... il n'y a que moi qui colle en [illegible] ?

— Il faut donc pas en pourboire !

— Bonne journée, Madame.

— Bonne journée, Madame.

Vivement Olympe rangea les Folies-Nouvelles.

Elle s'y rencontra nez à nez avec l'étoile, avec la Parigote, qui partait, sa répétition terminée.

Et Olympe, avec empressement :

— A ce soir, madame Régina.

(A la ville, la Parigote leur avait appris qu'elle s'appelait Régina).

— A ce soir, madame Olympe... Ah !... un petit mot, je vous prie...

— Dites... dites... tant qu'il vous en faudra pour vous être agréable, madame Régina.

— Oh ! un simple renseignement... Qu'est-ce que c'est donc, cet officier, ce joli garçon qui était là tout à l'heure ?

— Un lieutenant ? Et Olympe avec orgueil.

— Possible, oui, il avait en effet des galons.

— C'est rare fils, madame Régina, mon Théodore... Le lieutenant Théodore Cavalier... N'est-ce pas qu'il est bien ?

— Oui... il est très gentil... Et vous voyez je ne l'envoie pas dire, moi, quand on me plaît. Si vous voulez le lui répéter, je ne vous en empêche pas, vous savez.

Et elle sortit en coup de vent, laissant madame Cavalier toute songeuse.

— Eh bien ! en effet, elle ne l'envoie pas dire...

Mais secouant énergiquement la tête aussitôt :

— Ah non, non, je ne le lui ferai pas la commission, ce n'est pas le moment de compliquer mes affaires... Il a entre chien à penser, le pauvre chat... et qui voudra mieux... ... Pour ahr ! comme il dit.

VIII

Ambiguïté !

C'est le lendemain que commença vraiment le siège de Paris.

Ce jour-là, c'était le 17 septembre, les avant-gardes de la 3ème armée allemande — celle dont un bataillon avait occupé Saint-Dizier — se heurtaient à Vincennes contre les soldats du général d'Exéa.

Escarmouche d'avant-poste qui fut peu meurtrière, mais qui causa dans cette armée émotion poignante.

Pour la première fois, on entendait distinctement la fusillade mêlée à la voix tonnante du canon.

Le général écrit fin le soir. Mais toute la nuit, sur les remparts, les gardes nationaux firent encore parler la poudre.

Ils tirèrent — bêtes ! — à peu près au hasard sur les masses qui, dans l'ombre, allaient à pas de sénégal, se mouvoir...

Sur les soldats du général d'Exéa plus souvent que sur les Prussiens... C'était leur première alerte... Ils en avaient le trouble... l'impatience... la fièvre.

Et, de ce moment, la grande cité commença à être séparée du reste du monde, réduite à ses propres forces, à ses uniques ressources.

Ensevelie, ah ! bien plus encore par le manque absolu de renseignements sur ce qui se passait plus loin que par la barrière de fer et de feu dont elle se sentait enserrée, — oui, bien plus que par les souffrances de ces premiers jours qui ne furent pas encore bien dures, — en somme, supportables.

On avait confiance. On voyait que le prix du pain n'augmentait pas... il y avait à ce moment du blé! en abondance... 1.00 de bétail... car, dans l'impossibilité de le nourrir, on le dépeçait.

Et, ce jour-là, madame Olympe revenant de faire ses provisions, disait à Marthe :

— Voilà qui est curieux, par exemple : le bœuf coûte meilleur marché aujourd'hui que lorsqu'on le faisait encore venir par les lignes de Lyon et de l'Ouest.

— Seulement, faisait le père Florestan, qui épouillait cela, son bâtif sur le fond de sa tête moutonnière et ses cheveux plus blonds et plus bouclés que jamais, seulement, ça va-t-il durer longtemps, ce bon marché ?

— Bah ! s'écriait Théodore, avant que la viande ait le temps de devenir chère, nous aurons renvoyé les Prussiens en Prusse, la baionnette aux reins... Ouste ! Ouste !...

— Savoir, grommela Florestan.

— C'est tout su. Voulez-vous que je vous dise, vieux bâtard ?...

— Dites toujours.

— Eh bien, les alboches sont déjà dans leurs petits souliers. Ils comptaient sur le tunnel de Montreuil pour amener jusqu'ici leurs canons de siège... Vlan ! on le leur a fait sauter, le tunnel.

— Vous êtes sûr ?

— Allez, père Florestan, quand je vous dis que c'est du tout... Vous pouvez croire ce que je vous annonce. J'ai les moyens d'être renseigné, moi... Et ce que je vous apprends-là, je le tiens de mes collègues les officiers d'état-major de la place.

Le vieux rétrogrant se répondit que par un « ho ! alors ! » très poli.

Mais il y avait dans son œil comme un muet et tenace scepticisme.

Et pour un peu de pain en plus, on aurait lu, dans cet œil bleu... d'un bleu d'enfant :

— Si par malheur les collègues de l'état-major le ressemblent, nous ne verrons pas de sitôt les alboches hier la baionnette aux reins... Enfin... espérons qu'ils ne le ressemblent pas... espérons-le.

Et Olympe, qui exultait de joie en voyant son Théodore tourner sournoisement autour de Marthe, Olympe interrompit la conversation en s'écriant avec autorité :

— Allons, mes enfants, à la soupe, à la soupe... puisque le pot-au-feu en fait toujours dans la marmite.

— Et que le bon pot-au-feu fait du bon bouillon, ajouta agréablement Théodore en offrant son bras à Marthe — comme dans le monde chic, mais oui.

— Et vous, Florestan, si ça vous dit...

— Non, merci, madame Olympe... j'ai chez moi mon petit ordinaire.

— Alors, cousine, reprit Théodore, passons à table ; on voit bien que c'est le siège. J'ai une faim... comme si je n'avais rien bouloté depuis quarante-huit heures.

. . . . . .

Il avait tout de suite, ce Théodore, trouvé le moyen de s'implanter dans la place — et d'y séjourner.

Officier — lieutenant de mobiles, — il logeait en ville, à présent.

En conséquence, il était tout simplement revenu à la maison.

Et quand Marthe, toute confuse, lui avait dit :

— Mais, mon cousin... je vais vous rendre votre chambre... je m'arrangerai ailleurs... Ma tante me trouvera bien un petit coin pour le berceau de ma chérie et pour moi...

Il avait bondi, le lieutenant, positivement bondi d'indignation :

— Allons donc, cousine !... Est-ce que vous me prenez pour un snuile ?

— Oh ! Théodore !...

— Mais c'est vrai... Vous vous figurez donc que je vais vous rencogner dans quelque trou de rat, vous et votre mignonne qui est jolie comme les amours ; — je farais mieux de dire « qui est jolie comme vous », — oui, dans quelque trou de rat où vous seriez très mal... où elle aurait froid... pendant que je m'étalerais dans mon lit, comme un nuile... oui, un snuile... le roi, empereur des snuiles !...

Elle n'avait pas s'empêcher de rire.

— Ça vous fait rigoler ?... Eh bien, moi, ça me désolerait.

Et comme elle riait toujours à

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PARE SA QUALITÉ ET SA FABRICATION

98, rue Nationale, Lille